

RSA ET REPRISE D'ACTIVITÉ

Votre Revenu de Solidarité Active (RSA) va-t-il baisser si vous reprenez une activité ? Oui, mais vous avez peut-être droit à la prime d'activité. Démarches et calculs avec l'exemple de Maria.



Quelle est ma situation ?

Maria est célibataire sans enfant
Elle perçoit le RSA
et l'Allocation Personnalisée au Logement (APL)
Elle a repris une activité d'aide à domicile en mai et
juin 2021

- RSA : 497,50€
- APL : 309 €
- Activité en mai : 320 €
- Activité en juin : 160 €

1 - J'informe la CAF de la date de ma reprise d'activité

- Sur le site caf.fr, dans l'espace « Mon Compte », rubrique « Modifier mon profil ».
- Par courrier : pour trouver l'adresse, entrez votre code ici <http://www.caf.fr/allocataires/ma-caf-recherche/>, puis cliquez sur « contacter ma Caf »
- Par téléphone : 3032 (prix d'un appel local). Indiquez votre code postal pour être orienté vers votre Caf
- 💡 Conseil : le plus tôt possible pour éviter des erreurs de versement.

2 - Je déclare mes nouvelles ressources lors de la déclaration trimestrielle d'avril

Rendez-vous sur le site caf.fr, dans l'espace « Mon Compte », rubrique « Déclarer mes ressources trimestrielles » ou renvoyez le formulaire reçu par courrier, comme ci-dessous :

https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14129.do

	Nom :			
	Prénom :	Né(e) le :		
Ressources		janvier	février	mars
Salaire		<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> 0 €	<input type="text"/> 3 <input type="text"/> 2 <input type="text"/> 0 €	<input type="text"/> 1 <input type="text"/> 6 <input type="text"/> 0 €

$$0 \text{ €} + 320 \text{ €} + 160 \text{ €} = 480 \text{ € pour 3 mois}$$

$$=$$

$$160 \text{ € / mois en moyenne}$$

3 - La CAF calcule mon nouveau RSA pour 3 mois

Le calcul tient compte de la moyenne des ressources du trimestre et des prestations (RSA, allocation logement), prises en compte de façon forfaitaire.

Pour une personne seule sans enfant :

- Montant forfaitaire du RSA : 565,34 €
- Forfait logement : 67,84 €.

Montants forfaitaires RSA et logement au 1er avril 2020 (lien)		
Nombre d'enfants ou de personnes à charge	Vous vivez seul(e)*	Vous vivez en couple
0	565,34 €	848,01 €
1	848,01 €	1017,61 €
2	1017,61 €	1187,21 €
Par enfant ou personne en plus	225,95 €	226,14 €

Les aides au logement sont prises en compte de façon forfaitaire. Si vous recevez une aide au logement ou si vous n'avez pas de charge de logement, votre Rsa sera réduit de :

- 67,84 € pour une personne seule
- 135,68 € pour 2 personnes
- 167,91 € pour 3 personnes ou plus

* Ces montants peuvent être majorés, sous certaines conditions, pour les personnes seules assurant la charge d'un enfant né ou à naître.

Mon nouveau RSA = montant forfaitaire RSA - forfait logement - moyenne des ressources

Dans mon cas : 565,34 € - 67,84 € - 160 € = **337,50 €**. C'est le montant du RSA que je percevrai pour les mois d'août (payé début septembre), septembre (payé début octobre) et octobre (payé début novembre). Mon APL reste inchangée à **309 €**

4 - La CAF calcule mon droit à la prime d'activité pour 3 mois

Le montant de la prime d'activité dépend des ressources. Son calcul est automatique après la déclaration du changement de situation et des nouvelles ressources. Le montant est identique pendant trois mois même si votre situation a évolué.

Un **simulateur** est accessible sur le site de la caf (<https://www.caf.fr/>) **Accueil Allocataires** / Rubrique **Mes services en ligne** / Puis **Faire une simulation** / Puis **La Prime d'activité**

Il vous permet d'estimer rapidement le montant de votre Prime d'activité.


La prime ne vous sera pas versée si son montant est inférieur à 15 euros mensuels.

Dans mon cas :

Après calculs, la Prime d'activité est de

- 0 € en avril (pas de reprise d'activité),
- 195,20 € en mai
- 97,60 € en juin

Total : 292,80 € sur 3 mois, soit une moyenne de 97,60 € /mois (97,12 € après retenues sociales).

 Ma prime d'activité s'élève à **97,12 € par mois**, pour les mois d'août (payé début septembre), septembre (payé début octobre) et octobre (payé début novembre).

Calendrier de mes ressources en cas de reprise d'activité en février et mars		
Avril	RSA	497,50 €
Mai	RSA + revenus	497,50 + 320 = 817,50 €
Juin	RSA + revenus	497,50 + 160 = 657,50 €
Juillet	RSA	497,50 €
Août	RSA + prime d'activité	337,50 + 97,12 = 434,62 €
Septembre	RSA + prime d'activité	337,50 + 97,12 = 434,62 €
Octobre	RSA + prime d'activité	337,50 + 97,12 = 434,62 €


Bilan de ma reprise d'activité sur le deuxième trimestre :

- Ressources = 320 + 160 = **480 € en plus** pour le trimestre
- Baisse de RSA = 497,50 - 337,50 = 160 € par mois soit **480 € en moins** pour le trimestre
- Prime d'activité = 97,12 € par mois soit **291,36 € en plus** pour le trimestre

 Nouvelles ressources - baisse de RSA + prime d'activité = 480 - 480 + 291,36 = **291,36 €**

Au total, entre la baisse de mon RSA d'août à octobre, mes nouvelles ressources et ma prime d'activité, reprendre une activité m'a apporté un **gain de 291,36 € pour le trimestre, soit 97,12 € par mois.**

 **Ne cachez pas votre reprise d'emploi ! En cas de fraude, vous vous exposez à des pénalités en plus des sommes à restituer, voire un dépôt de plainte.**

 **À noter :** La prime d'activité n'a aucune incidence sur mon APL (pas plus que sur les allocations familiales, pour ceux qui en perçoivent).

Précaution : cette fiche présente un exemple. D'autres paramètres, comme le patrimoine, peuvent entrer en jeu.